

GROUPE DE TRAVAIL OSPAR

14-16 octobre 2009, Paris,

Le groupe de travail de l'OSPAR sur les actions et mesures en relation avec les espèces et habitats de la liste OSPAR s'est tenu entre le 14 et le 16 octobre 2009 à Paris. Cette réunion s'inscrit dans une démarche globale de proposition d'actions lors de la réunion des Ministres des parties contractantes de la Convention en novembre 2010 (Bergen). Les conclusions du groupe de travail seront revues et affinées en novembre 2009 par le groupe MASH et en juin 2010 par le comité de biodiversité (BDC). L'objectif de ce groupe d'experts (une majorité de scientifiques, des ONG environnementaliste et des professionnels) est donc de proposer des mesures spécifiques ou globales visant à la protection des habitats et des espèces listés. Le type d'actions à mettre en avant a été discuté, entre mesures objectives en fonction des éléments connus et mesures plus radicales assurant des annonces fortes lors de la réunion des Ministres.

Les travaux se sont décomposés en 6 groupes selon les thèmes suivants :

- Oiseaux et tortues
- Élasmobranches (requins d'eau profonde, pocheteau gris, requin taupe, aiguillat, raie blanche, ange de mer, raie bouclée, raie lisse)
- Espèces amphihalines (esturgeon européen, anguille, alose, saumon, lamproie)
- Espèces commerciales (cabillaud, hoplostète, thon rouge)
- Habitats côtiers (pennatule et mégafaune fouisseuse, cyprine, gisement de moules, gisement d'huître plate, vasière intertidale, zones à zostères)
- Habitats profonds (coraux, éponges, sources hydrothermales, monts sous-marins)

J'ai personnellement particulièrement participé au groupe concernant les Élasmobranches (J. Portus, autre représentant du NWWRAC a lui assisté au groupe concernant les habitats côtiers).

Pour chaque espèce et habitat, les groupes de travail devaient faire un état des lieux des connaissances (degré de menace/pression, mesures de protection existantes...). A partir de ces données, des mesures spécifiques étaient proposées, avant d'établir les mesures transversales prioritaires pour chacun des groupes thématiques.

Les mesures retenues par les différents groupes sont les suivantes :

1. Élasmobranches

- Identification des habitats critiques : zones de concentration
- Améliorer l'identification des espèces : amélioration des statistiques
- Étudier le taux de survie des rejets : impact des interdictions de captures
- Recueillir et exploiter des données issues des professionnels
- Études du cycle de vie des espèces
- Encourager les autorités des pêches à suivre les avis scientifiques

2. Espèces amphihalines

- Restauration de l'habitat
- Améliorer les connaissances sur les espèces en milieu marin
- Prendre des mesures évolutives tenant compte de futurs changements (climat et impacts liés)
- Améliorer les connaissances sur l'impact des pollutions et de l'eutrophisation

3. Espèces commerciales

- Sensibiliser les parties prenantes de la filière
- Encourager le développement des avis écosystémiques et des recherches socioéconomiques
- Encourager les autorités des pêches à suivre les avis scientifiques
- Assurer une bonne mise en œuvre des réglementations
- Réduire les rejets (notamment pour le cabillaud)
- Définir des aires marines protégées (notamment pour l'hoplostète)
- Interdiction de la pêche de l'hoplostète dans tout l'Atlantique Nord-Est ;
- Coopération avec l'ICCAT.

4. Habitats côtiers

- Réduire la pression de la pêche à travers des zones fermées ou gérées
- Planification spatiale du domaine maritime
- Améliorer la qualité des eaux ;
- Améliorer les connaissances sur les impacts (par exemple pollutions et milieux benthiques)
- Rassembler les informations sur la localisation des pêches, et les niveaux des prises accessoires pour les pêcheries démersales
- Communiquer aux pêcheurs des informations sur la localisation et la protection des habitats
- Développer des actions sur les espèces invasives

5. Habitats profonds

- Améliorer la cartographie des habitats
- Interdire l'expansion des activités de pêche dans les eaux profondes
- Définir des aires marines protégées
- Utiliser les approches Strategic Environmental Assessment (SEA) et Environmental Impact Assessment (EIA)
- Interdire les dommages causés aux habitats profonds

En conclusion de cette session de travail OSPAR, il a été défini les mesures prioritaires (par un vote informel des participants) qui devrait être relayées à la réunion ministérielle de 2010. Les orientations dégagées sont les suivantes :

- Coordination du suivi démographique des colonies reproductrices de la mouette tridactyle (kittiwake)
- Identification des habitats critiques pour les élasmobranches
- Restauration de l'habitat des poissons amphihalins;
- Suivi strict des avis scientifiques dans le cadre des espèces commerciales (thon rouge, hoplostète, cabillaud)
- Geler l'empreinte de la pêche dans les grands fonds
- Réduire la pression de la pêche par l'intermédiaire de zones fermées ou gérées

Il est difficile d'appréhender à partir des discussions de ce groupe de travail OSPAR, quelles seront, au final, les mesures qui seront retenues après le processus complet de concertation de l'OSPAR. L'implication des CCR dans les réunions de l'OSPAR paraît importante, car même si la convention OSPAR n'a pas d'objet décisionnel, elle peut orienter les actions des parties contractantes. On ressent d'ailleurs la présence au sein de l'OSPAR des pressions lobbyistes qui peuvent nuire à l'objectivité des discussions.